

MAIRIE DU 3^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 12 JUILLET 2020

La séance du Conseil des 4^e et 5^e arrondissements du dimanche 12 juillet 2020 est ouverte dans les formes réglementaires à 09 heures 13, sous la présidence de Madame Isabelle HAROUTUINIAN-MARILIER, Doyenne d'âge, puis de Monsieur Didier JAU, Maire élu du 3^e secteur.

PRÉSIDENTE DE LA DOYENNE D'ÂGE

INSTALLATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mme la Doyenne d'âge. - Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux et d'arrondissements, je vous remercie de prendre place. Tout d'abord, bonjour. Bienvenue dans cette mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, en tant que doyenne d'âge, je préside cette séance du Conseil d'arrondissements au cours de laquelle le Maire du 3^e secteur et ses adjoints doivent être élus.

Je déclare donc la séance ouverte, suivant la convocation qui vous a été adressée exceptionnellement par Madame la Maire de la ville de Marseille, suivant l'article L. 2511-25.

Je vous rappelle que sous la présidence du Doyen d'âge, il n'y a pas de débat au sein du Conseil d'arrondissements.

Pour la sécurité de toutes et tous, et afin de suivre les consignes sanitaires liées à la crise du COVID-19, une distanciation physique a été organisée dans la salle. Je vous remercie de la respecter et de ne pas déplacer vos sièges. Des masques de protection sont mis à disposition de chacune et chacun d'entre vous, ainsi que du gel et des stylos individuels.

De plus, pour la tranquillité des travaux, j'invite chacune et chacun d'entre vous à couper son téléphone portable. Je vous laisse faire rapidement.

Je vais procéder maintenant à l'appel nominal des Conseillers municipaux et d'arrondissements, suivant l'ordre du tableau établi, conformément à l'article R.2124-4 du Code général des collectivités territoriales.

(Mme la Doyenne d'âge procède à l'appel nominal et cite les procurations reçues.)

L'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Conseil d'arrondissements ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice sont présents.

Je constate que le *quorum* est atteint et que nous pouvons valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, nous sommes ici rassemblés suite aux élections municipales dont les résultats ont été officiellement publiés par la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 28 juin 2020.

J'informe l'Assemblée des résultats aux élections municipales. Résultats du second tour :

- Liste conduite par Mme Michèle RUBIROLA, 12 540 voix, 56,99 % d'exprimés, 18 sièges au conseil de secteur, 9 sièges au conseil communautaire ;
- Liste conduite par M. Bruno GILLES : 6 356 voix, 28,88 % d'exprimés, 3 sièges au conseil de secteur, 2 sièges au conseil communautaire ;
- Liste conduite par M. Jean-François LUC : 3 107 voix, 14,12 % d'exprimés, 1 siège au Conseil de secteur, aucun siège au conseil communautaire.

Ces résultats détaillés seront annexés au procès-verbal de la présente séance.

Je déclare les Conseillères et Conseillers municipaux et d'arrondissements installés dans leurs fonctions.

(Applaudissements.)

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons nommer un ou plusieurs de nos membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Je vous propose de désigner notre benjamin, Théo CHALLANDE NEVORET. Quelqu'un s'y oppose-t-il ?

(Aucune opposition.)

M. Théo CHALLANDE-NEVORET, êtes-vous d'accord ? Il n'y a pas d'opposition.

(Assentiment de l'Assemblée.)

M. Théo CHALLANDE-NEVORET est nommé Secrétaire de séance.

(Est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité, Monsieur Théo CHALLANDE NEVORET.)

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, l'élection du Maire des 4^e et 5^e arrondissements.

ÉLECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Mme la Doyenne d'âge.- Je vais, maintenant, vous rappeler l'essentiel des dispositions du Code général des collectivités territoriales contenues dans les articles L. 2122-4 à L. 2122-8 et L.2122-25.

En application de l'article L.O. 2122-4-1, les Conseillers municipaux ou d'arrondissements, n'ayant pas la nationalité française, ne peuvent être élus Maires ou Adjointes.

Aux termes des articles L2122-4 à L2122-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'arrondissements élit le Maire au scrutin secret.

Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil régional, Président d'un Conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de service départementaux des administrations précédemment mentionnées.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux Directeurs régionaux des Finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées précédemment. Enfin,

elle est opposable au Directeur général des services et Chefs de service de notre mairie.

L'article L. 2122-6 dispose que les agents salariés du maire ne peuvent être Adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat du maire.

Les incompatibilités découlant de la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives sont définies par les articles L. 46 et suivants, LO. 141, LO. 151-1 et LO. 297 du Code électoral.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire.

De même les fonctions de maire sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Avant de procéder à l'élection du Maire, je vous rappelle que, conformément à l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat plus âgé est déclaré élu.

Après ce rappel de la loi, je vous propose que nous constituions un bureau électoral pour la tenue de ce scrutin et le dépouillement des votes. Je propose que chaque liste représentée au Conseil d'arrondissements désigne un scrutateur.

Quels sont donc les Conseillers proposés ?

- Mme Monique DAUBET pour la liste conduite par M. Bruno GILLES.
- Mme Enda AMROUI pour la liste conduite par Mme Michèle RUBIROLA.

Je demande au secrétaire M. Théo CHALLANDENEVORET et aux scrutateurs de venir prendre place devant la tribune.

Nous tenons à vous informer que Mme la Maire, Michèle RUBIROLA, veut assister au vote du maire. Si vous nous le permettez, nous allons suspendre très rapidement la séance quelques instants.

*(Suspension de séance de 09 heures 25 à 09 heures 26.
Mme RUBIROLA rejoint la séance à 09 heures 26.)*

Mme la Doyenne d'âge.- Je vous demande de reprendre vos places. Nous allons continuer la séance. Je vous demande d'accueillir Mme la Maire.

(Applaudissements.)

Mme la Doyenne d'âge.- Je vais rappeler les scrutateurs. Il y a un petit changement au niveau de la liste du Printemps marseillais : Mme Enda AMRAOUI est remplacée par Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES.

Je demande aux scrutateurs et au secrétaire de séance de se mettre devant la tribune.

J'invite les Conseillers d'arrondissements à procéder à l'élection du Maire. Je précise enfin que l'élection ne donne lieu à aucun débat.

Vous allez être appelés à voter par ordre alphabétique. Une enveloppe, des bulletins vous seront distribués. À l'appel de votre nom, vous irez si vous le souhaitez dans l'isoloir mis à votre disposition. Vous devez écrire bien lisiblement le nom du candidat de votre choix et mettre le bulletin dans l'enveloppe. En cas d'homonymie entre plusieurs conseillers, il vous est demandé d'écrire le prénom au-delà du nom. Ensuite, vous viendrez déposer votre enveloppe dans l'urne et émarger la liste de vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, vous ne pouvez être détenteur que d'un seul pouvoir.

À l'appel du nom du Conseiller pour lequel vous disposez d'une procuration, vous viendrez procéder à nouveau à l'opération de vote.

Je vous rappelle que tout Conseiller peut poser sa candidature ou proposer celle d'un autre Conseiller ou Conseillère, sachant qu'il n'est pas obligatoire que les candidatures soient exprimées.

Pour pouvoir procéder à l'élection du Maire, je demande donc aux représentants de chaque liste de faire connaître les noms des candidats.

M. GILLES.- Mme la Présidente, le groupe « Ensemble pour Marseille » ne déposera aucune candidature et ne prendra pas part au vote.

Mme RUBIROLA, Maire de Marseille.- Mesdames et messieurs, au nom du « Printemps marseillais », j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Didier JAU.

(Applaudissements.)

Mme la Doyenne d'âge.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. J'ai bien noté donc la candidature de M. Didier JAU. Je vous remercie.

Les bulletins et les enveloppes vous ont-ils bien été distribués ? Je vous rappelle également que, si vous le souhaitez, un isoaloir est à votre disposition.

Je déclare le scrutin ouvert.

Je demande à notre secrétaire, M. Théo CHALLANDE - NEVORET, de procéder à l'appel nominal des Conseillers par ordre alphabétique. Vous viendrez déposer votre bulletin dans l'urne placée devant la tribune et vous signerez la liste d'émargement.

(Il est procédé au premier tour de l'élection. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom par le Secrétaire de séance, est invité à voter.)

Mme la Doyenne d'âge.- Est-ce que toutes les personnes qui avaient une procuration ont bien voté pour les personnes qui leur avaient donné mandat ?

(Les procurations sont rappelées.)

Tous les Conseillers ont été appelés à voter. Je déclare le scrutin clos. Je demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement des votes.

(Il est procédé au dépouillement et au comptage des bulletins de vote.)

Mme la Doyenne d'âge.- J'invite les scrutateurs et le secrétaire de séance à rejoindre leur place. Conformément au PV qui m'est remis par les scrutateurs, voici les résultats de ce premier tour :

- Présents : 23
- Procurations : 5
- Total des votants : 28
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 17

M. Didier JAU ayant obtenu 27 voix, il est élu au premier tour du scrutin et proclamé Maire des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille.

(Applaudissements.)

Mme la Doyenne d'âge.- J'appelle le Maire nouvellement élu à monter me remplacer à la tribune, et je lui cède ce fauteuil bien volontiers.

(Applaudissements.)

(Mme la Maire de Marseille remet à M. Didier JAU, nouveau Maire d'arrondissements, l'écharpe de Maire.)

M. Didier JAU prend place à la tribune et reprend la présidence de séance.)

PRÉSIDENCE DU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

M. le Maire.- Bonjour à toutes et à tous. Merci, Isabelle, pour cette très belle première partie. Je vais vous remercier toutes et tous pour cette marque de confiance exceptionnelle. Il y a deux jours, j'étais encore dans mon collège et je travaillais. Aujourd'hui, je suis ici. Donc, encore merci à toutes et tous pour cette grande marque de confiance.

La crise sanitaire que nous venons de subir, et qui n'est à ce jour peut-être pas terminée, nous a poussé dans nos retranchements. Elle a crûment fait apparaître la précarité de très nombreuses familles. À l'inverse, elle a fait apparaître la fantastique solidarité marseillaise de soignantes et soignants, mais également mis en lumière de nombreuses initiatives associatives et citoyennes, qui ont permis à des centaines, voire des milliers de familles, de se nourrir malgré l'arrêt brutal de l'activité économique.

Le tissu associatif a su réagir quasi immédiatement, avec détermination, et a sauvé la ville d'un naufrage qui semblait ne pas pouvoir être évité. Par ailleurs, cette crise a agi comme un révélateur de nos excès et de nos errances en faisant réapparaître du calme, de l'absence de pollution, et le retour à un cadre de vie paisible.

Le vote des Marseillaises et des Marseillais, marqué par une abstention record, certainement par peur de la contamination, est également signe d'un désintérêt évident pour l'engagement politique. À l'inverse, il a clairement conforté beaucoup d'électrices et d'électeurs dans leur choix de tourner la page en renforçant leur conviction que nous représentions la flamme du renouveau.

À nous maintenant de ne pas vous décevoir, mesdames et messieurs. Aujourd'hui, au Printemps marseillais, un projet et une méthode nous rassemblent toutes et tous, au-delà des étiquettes, au-delà des partis, mais toujours dans le souci d'une

relation de proximité avec la population. Notre liste est composée de citoyens et de citoyennes qui ont transformé leur indignation en action, leur déception en volonté. Les personnes qui s'engagent, ce sont des habitantes et des habitants qui veulent le meilleur pour notre ville et rien de moins.

Une des forces de notre rassemblement est d'être soudé autour d'un projet, autour de valeurs que nous partageons tous : la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la protection, et la valorisation des ressources, la responsabilité.

Quel grand plaisir de faire partie de ce groupe phénoménal du Printemps marseillais, dans lequel la politique semble se résumer à mettre en commun notre souci de bien faire pour faire vivre notre projet et le partager avec la population aussi largement que possible.

Je serai un maire à l'écoute, un maire qui respecte, un maire qui insistera toujours sur ce qui nous rassemble, et sans cesse dans la préoccupation de l'intérêt public. Je veux contribuer, avec ma belle équipe du Printemps marseillais à l'apaisement de la ville, au développement de la convivialité, à la libération des initiatives citoyennes économiques.

Soyez toutes et tous assurés que je vais tout faire, que nous allons toutes et tous faire, tous les élus, vous y compris. Nous serons à votre écoute. Il n'y a pas de mauvaise voix. Il y a simplement des gens que nous appelons à être constructifs et nous pourrons construire ensemble.

Soyez assurés que nous allons toutes et tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réussir dans notre entreprise, qui n'est rien d'autre qu'une mission de service public. Ce sera toute sa noblesse.

Je souhaite en premier lieu remercier Michèle RUBIROLA pour sa confiance. Nous ne nous connaissons pas depuis longtemps, mais je crois que nous nous comprenons parfaitement. Je suis fier du souffle nouveau qu'elle a fait jaillir sur la ville et qui nous porte tous et toutes.

Je tiens également à féliciter M. GILLES pour les 25 ans passés au service de la Ville, de ses concitoyennes et concitoyens, ainsi que Mme PUSTORINO.

(Applaudissements.)

Je souhaite avoir un mot pour le personnel de la Mairie, de notre Mairie, en qui j'ai une totale confiance. Je voudrais les remercier pour leur aide précieuse à la préparation

de cette transition républicaine, et notamment M. PEIFFER, Directeur général des Services, qui s'est rendu très disponible et a fait beaucoup d'efforts pour nous faciliter le travail. Merci.

(Applaudissements.)

J'ai bien sûr une énorme pensée pour ma famille, sans laquelle cet engagement n'aurait pas été possible. Pour terminer, je dois avoir une pensée particulière pour mon père, qui nous a laissés à l'automne dernier, et qui doit à cet instant avoir une grande fierté.

(Applaudissements.)

Ma mère, qui est en EHPAD dans le Vaucluse, doit être très fière en ce moment, également.

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

(Applaudissements.)

Je vais céder la tribune à M. GILLES qui souhaitait dire des mots.

M. GILLES. - Je vais parler d'ici, M. le Maire.

Mme la Maire, chère Michèle RUBIROLA, M. le Premier adjoint, cher Benoît, M. le Maire des 4^e et 5^e arrondissements, M. Didier JAU, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, nous savons tous que la vie politique est émaillée d'aventures, de prises de risques, de réponses au quotidien et de regards sur l'avenir et le passé.

Cette salle du Conseil d'arrondissements de la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements, je la connais bien, très bien, presque par cœur, pour avoir présidé ici des centaines de Conseils d'arrondissements depuis 1995, pour y avoir aussi célébré des mariages, des réunions de concertation. Cette salle comme cette mairie font partie intégrante de ma vie. Je ne vous cache pas ce matin une émotion réelle, sincère, profonde, de prononcer en ma qualité de Maire honoraire ce dernier discours.

Mme la Maire de Marseille, M. le Maire de secteur, laissez-moi d'abord vous souhaiter la bienvenue ici, chez vous, bien évidemment, et vous racontez si vous me le permettez très, très brièvement l'histoire de ce secteur. Une histoire dont je suis fière et une histoire dont je n'ai pas à rougir.

J'ai été élu ici en 1995, le 3 juillet 1995, presque 25 ans jour pour jour. J'étais à l'époque le benjamin des maires de secteur de France, sur Paris, Lyon et Marseille.

Aujourd'hui, j'ai peut-être moins de cheveux, un peu plus de rides, mais je conserve néanmoins une énergie semblable à ce début, grâce aux rencontres, grâce à la population, grâce à la proximité avec cette population, que j'ai accompagnée tout au long de ces années.

Ici, dans le 3^e secteur, les batailles politiques ont été souvent épiques, dures, âpres. Ici, j'ai toujours dû affronter les têtes de liste. N'est-ce pas, Mme la Maire?

Ici, toutes les grandes personnalités de l'opposition de l'époque sont venues se confronter à mon équipe. En 2001, René OLMETA, tête de liste socialiste, sur l'ensemble de la Ville, accompagné de figures historiques du parti socialiste, comme Janine ECOCHARD.

En 2008, tout le monde se souvient de la tête de liste, Jean-Noël GUERINI, qui n'a pas réussi, malgré des sondages qui lui étaient très favorables, et une campagne parmi les plus difficiles que j'ai eu à mener. Ce duel est resté dans toutes les mémoires et a fait de notre secteur ce que l'on a appelé à l'époque «un secteur clé».

En 2014, j'ai aussi affronté une ministre en exercice, Mme Marie-Arlette CARLOTTI. Et je me souviens dans cette salle avoir souvent taquiné Benoît PAYANT, alors dans l'opposition, en lui montrant ces plaques et en lui disant souvent : «*Mon cher Benoît, vous allez devoir attendre pour marquer votre nom*».

Eh bien, finalement, Benoît, ce ne sera pas toi, mais Didier JAU, qui sera noté sur ces plaques.

Mme la Maire, chère Michèle RUBIROLA, vous voilà à la tête de la Ville. Cette tâche qui s'annonce est immense, et je me permettrais d'ajouter, immensément difficile. Dans ces 4^e et 5^e arrondissements, j'ai vu la population évoluer, changer. Il y a dans la vie des cycles, des débuts et une fin; une fin, qui est toujours une possibilité de renaissance, surtout en politique.

Je le sais pour avoir il y a deux ans et demi subi une greffe de cœur. Je sais que n'est jamais vraiment fini, et surtout en politique. Il faut savoir se réinventer.

Aujourd'hui, mesdames et messieurs, c'est votre tour. L'alternance est un moment sain, démocratique, et je dirais presque obligatoire. Et, puisque tel est le vœu des citoyens (ceux qui ont voté), nous devons bien sûr le respecter et même j'oserais dire l'accompagner, si vous le permettez.

Je ferme aujourd'hui un livre important, pas seulement de mon existence, et de celle de mes équipes et de mes proches ; je ferme un livre, celui de nos quartiers. J'avais déjà tourné légèrement une page en 2017, en passant le relais à Marine PUSTORINO et en devenant le Maire honoraire de ce secteur. Marine PUSTORINO a donné un souffle de jeunesse. Elle a pulsé de nombreuses actions portées sur l'environnement. Qu'elle en soit remerciée, ici.

Je ferme donc ce livre avec une sérénité toute républicaine. Mme la Maire, notre affrontement dans ce secteur municipal a été digne et respectueux. Je vous en remercie. Je pense d'ailleurs que cela a été notre réussite commune. C'est sans doute celle-là qui augure du bon fonctionnement de notre secteur pour nos habitants.

Vous le savez, je suis très attaché à ces quartiers qui m'ont vu naître, grandir, et où je dis toujours avec ma faille. Sans doute suis-je plus sentimental que la moyenne des politiques. Cela a pu me desservir, notamment ces derniers mois. Mais, croyez-moi, cela m'a beaucoup servi aussi pour être au contact des habitants, pour les écouter, les comprendre, et changer ces quartiers. Car, oui, ces huit quartiers qui composent notre secteur ne ressemblent plus aujourd'hui à ceux que nous avons trouvés en 1995.

Je n'ai - hélas ! - pas pu mener certains projets jusqu'au bout, et je vous passe le flambeau, fier de certaines réalisations. En 20 ans, par exemple, nous avons doublé le nombre de maisons de quartier sur ce secteur, doublé le nombre de places en crèches, même s'il en manque encore beaucoup, doublé le nombre d'espaces verts de moins d'un hectare décentralisé en mairie de secteur.

Regardez comme ce secteur est aujourd'hui recherché, en particulier le 5^e arrondissement pour y habiter, y élever des enfants. C'est l'une de nos plus grandes réussites, notre réussite. Cette réussite est d'ailleurs peut-être un peu - je me permettrais - l'explication de votre victoire.

Et puis, nous nous sommes beaucoup battus pour avoir ces lignes de tramway, cette nouvelle station de métro. L'espace urbain, dans certains endroits, a été dégagé, apaisé. Il est moins bruyant, moins pollué, dédié aux piétons et aux vélos. Vous ferez sans doute bien mieux, je n'en doute pas.

Enfin, je veux dire un mot sur le Palais Longchamp. Peu le savent aujourd'hui, parce qu'ils sont sans doute trop jeunes,

peut-être, mais il a été classé sous notre première mandature, en 1997, monument historique. Cela n'avait jamais été le cas depuis 150 ans, grâce au Professeur Roger LUCCIONI, qui était au passage un grand contrebassiste et le fondateur du festival *Marseille Jazz des cinq continents*, qui se déroule chaque été, dans les jardins du Palais Longchamp.

Oui, de tout cela et de bien d'autres choses encore que je ne vais pas rappeler, j'en suis fier. J'ai souvent, quasiment toujours, refusé ici une urbanisation trop intense pour préserver mon quartier. J'ai même souvent été favorable à une vraie mixité sociale, pragmatique, à travers la construction de logements qui ont permis l'accession à la propriété, mais souvent des logements sociaux.

Oui, nous avons bien et beaucoup travaillé, du moins je le pense. C'est l'occasion de remercier tous les élus qui m'ont accompagné au long de ces quatre mandats. J'ai mené, je vous le disais, des centaines de Conseils d'arrondissements, dans une ambiance sereine, et avec une opposition quasiment toujours constructive.

C'est aussi l'occasion de remercier les agents de cette mairie, qui ont aussi beaucoup donné pour le service public. Je les salue moi aussi à travers M. PEIFFER, le Directeur général des Services. Vous êtes, mesdames et messieurs les fonctionnaires de cette mairie de secteur, l'honneur de la démocratie, et garants de sa bonne marche.

Nous y voilà donc, un quart de siècle plus tard. Je vous disais au début de cette intervention que j'étais arrivé dans cette mairie en étant le benjamin des maires de secteur de France. Je vais la quitter, provisoirement, en étant le doyen, non pas en âge, mais en longévité, ayant été élu et réélu quatre fois d'affilée. Moi qui ai été élu le plus longtemps en tant que maire de secteur des trois plus grandes villes de France, me voilà arrivé au bout de cette histoire.

Mme la Maire de Marseille, M. le Maire de secteur, c'est à vous maintenant de gérer cette ville et ce secteur. M. le Maire, Didier JAU, je vais vous remettre tout à l'heure les clés de cette mairie de secteur. Vous vous doutez bien que je n'en ai plus besoin. Pendant six ans, vous l'avez-vous-même dit, vous me trouverez, vous trouverez les élus du groupe «Ensemble pour Marseille» souvent à vos côtés pour défendre les dossiers concernant les habitants de ce secteur; pas toujours, mais souvent.

Et puis, en terminant, je rappellerai cette phrase de Winston CHURCHILL qui disait après la capitulation, mais avant la célèbre bataille d'Angleterre : *« Il n'y a qu'une réponse à la défaite, et c'est la victoire »*.

Bonne chance à vous, très, très sincèrement. Bonne chance aux 4^e et 5^e arrondissements, et bonne chance à Marseille. Merci.

(Applaudissements.)

(M. Bruno GILLES se lève pour serrer la main de M. Didier JAU et de Mme Michèle RUBIROLA.)

M. le Maire. - Mme HAROUTUINIAN va également dire quelques mots.

Mme la Doyenne d'âge. - Merci, M. le Maire, de me donner la parole.

En tant que doyenne, il est d'usage de faire un discours. Je le fais après le Maire et l'ancien maire.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes premiers mots seront pour vous féliciter, vous qui élus ou réélus, aurez l'honneur de représenter les Marseillaises et les Marseillais de notre secteur pour les six prochaines années.

Je n'avais jamais imaginé qu'en tant que doyenne d'âge, j'aurai à faire un discours. Une phrase de Marguerite YOURCENAR m'est alors revenue en mémoire : *« Quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs nous rattrapent »*.

Eh oui, aujourd'hui, c'est un honneur. J'ai donc l'honneur et même le privilège de l'âge, car quand même, il faut y trouver quelques avantages, d'occuper cette place de doyenne.

Un élu politique avait commencé son discours par cette phrase : *« Les discours du doyen doivent avoir un charme, c'est d'être suffisamment longs pour être intéressants, suffisamment courts pour n'ennuyer personne »*. Je vais essayer d'obtenir cet objectif que je me suis fixé.

Permettez-moi de commencer par quelques mots personnels, pour vous dire l'émotion qui est la mienne à cet instant. Moi, fille d'immigrés, dont les parents essayaient de se reconstruire, après avoir subi le premier génocide du XX^e siècle, je repense au chemin parcouru. Et je me dis : qu'elle est belle, l'école de la République, quand on lui donne tous les moyens ! Cette école de la République qui donne sa chance à tous ses

enfants, d'où qu'ils viennent, quel que soit leur sexe, quelle que soit leur religion, quelle que soit la couleur de leur peau.

Mon engagement associatif comme mon engagement syndical ont toujours été inspirés par cet idéal, et par la volonté de défendre un socle de valeurs sur lequel on ne doit jamais transiger. Nos idéaux républicains sont parfois mis à mal par les discours de haine, de rejet de l'autre, de stigmatisation, mis à mal par des propos, des actes racistes, antisémites, xénophobes, homophobes, lesbophobes.

Dans cette lutte permanente contre l'intolérance et la haine, Marseille a toujours eu un rôle capital pour son accueil de l'autre. Émile TEMIME, que j'ai eu la chance de rencontrer plusieurs fois, a été un défricheur sur l'histoire de l'immigration, notamment celle de Marseille. Cet héritage, nous pouvons en être fiers. Et cet héritage, il nous oblige. Il nous oblige à la vigilance, à ne jamais baisser les bras. Il nous oblige à ne jamais détourner le regard, à ne jamais nous compromettre avec les ennemis de la liberté.

Marseille est une ville de tolérance, enrichie par sa diversité, par ses nouveaux habitants, par ce merveilleux brassage. C'est une ville solidaire, grâce à ses citoyens, pour les droits des minorités, pour les droits des plus démunis, pour ceux qui dans la difficulté, ont besoin d'être écoutés, entendus, protégés. Mais tout cela ne se proclame pas. Au-delà des symboles, tout cela se construit, tout cela se défend. Nous avons l'obligation d'être exemplaires à l'égard de nos concitoyens qui nous ont fait confiance en nous élisant, quelles que soient d'ailleurs nos sensibilités politiques et les places que nous occupons au sein de cette salle. Nous leurs sommes redevables de cet honneur. Nous ne sommes pas là pour nous, nous sommes là pour elles et eux.

Pour conclure, les défis qu'il nous faut relever, nous les connaissons : le logement pour tous, le développement durable, la vie culturelle, le dynamisme, l'attractivité, l'emploi, la solidarité, le service public, force de cohésion sociale ; enfin, l'exigence démocratique, parce que rien ne peut se construire sans les habitants, les associations, les collectifs de notre secteur.

Pour terminer, je ne peux pas ne pas parler de ce que nous avons vécu, ce samedi 4 juillet. Si le défi de la parité pour lequel les associations féministes se sont tant battues se concrétise aujourd'hui en ce lieu, il est à son apogée au niveau

de notre ville qui pour la première fois de son histoire, choisit une femme pour l'administrer.

Une avancée historique que les Marseillaises et les Marseillais ont souhaitée, en se prononçant démocratiquement, clairement et largement.

Cette ambition de progrès et de modernité, cette dynamique, nous devons y prendre toute notre part, mais elle doit être partagée. C'est la responsabilité et l'honneur qui nous incombent, à partir d'aujourd'hui, et pour les six années qui viennent, de servir Marseille, l'ensemble de ses citoyens, en particulier ceux de notre secteur, car nous sommes toutes et tous des enfants de Marseille.

Jean-Claude IZZO l'illustre admirablement dans *Chourmo*, lorsqu'il écrit : «*Marseille, qu'on y soit né ou qu'on y débarque un jour, dans cette ville, on a vite des semelles de plomb. Les voyages, on les préfère dans le regard de l'autre*».

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADOJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

M. le Maire.- Je constate donc que les Conseillers municipaux et d'arrondissements sont bien installés dans leurs fonctions. Je remercie Mme la Doyenne, à la fois de sa présidence et de son allocution.

Nous allons désormais procéder au vote du nombre des adjoints de notre Conseil. Suivant les articles L. 2122-7-2 et l'art. L. 2511-25, le Conseil d'arrondissement désigne également en son sein, un ou plusieurs adjoints.

Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans pouvoir toutefois être inférieur à 4. Soit en ce qui nous concerne, 30 % de 33 élus équivalent à 9 adjoints.

L'élection du maire d'arrondissement et de ses adjoints peut être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du Conseil municipal.

Lorsque l'élection est annulée ou que, pour toute autre cause, le Maire d'arrondissements ou ses adjoints ont cessé leurs fonctions, le Conseil d'arrondissements est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.

Par ailleurs, suivant l'article L. 2511-25-1, dans les Conseils d'arrondissements, la limite fixée à l'article L. 2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'arrondissements. Soit en ce qui nous concerne, 10 % de 33 élus équivalent à 3 adjoints de quartier.

L'Adjoint chargé de quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le quartier. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Je vous propose donc de fixer le nombre des adjoints à 9 et le nombre des adjoints de quartier à 3, et je mets à la voix cette délibération.

À main levée, qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

(Vote favorable à l'unanimité.)

Cette délibération est adoptée. Le nombre des adjoints au Maire d'arrondissements est donc fixé à 12.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

M. le Maire.- Je vous propose désormais de procéder à l'élection des adjoints.

Je rappelle les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à cette élection, et je cite :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les conditions pour être élu Adjoint au Maire sont déterminées par les articles L. 2122-4 à L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales».

Afin de procéder à l'élection des adjoints, j'indique qu'un bureau électoral doit être à nouveau constitué. Je propose

au Conseil de reconduire dans leur fonction de scrutateur les Conseillers ayant œuvré lors de l'élection du Maire.

(Assentiment de l'Assemblée.)

Quelqu'un s'y oppose-t-il ?

(Aucune opposition.)

Je demande aux listes représentées de fournir, si elles le souhaitent, une liste de candidats.

M. KORNPROBST.- M. le Maire, au nom des élus du Printemps marseillais, j'ai l'honneur de vous remettre notre liste.

M. le Maire.- Je vous remercie. Merci, Vincent.

La liste des adjoints au Maire d'arrondissements sera la suivante :

- Mme Enda AMROUI,
- M. Emmanuel FERRIER,
- Mme Delphine FRENOUX,
- M. Vincent KORNPROBST,
- Mme Isabelle HAROUTUINIAN,
- M. Jean-Michel LAURENS,
- Mme Norig NEVEU,
- M. Jean-Pierre ROLLAND,
- Mme Odile TAGAWA.

Les adjoints au maire de quartier seront :

- M. Marcel TOUATI,
- Mme Anne VIAL,
- M. Éric SEMERDJIAN.

Je déclare le scrutin ouvert pour le premier tour.

J'invite les Conseillers à procéder à l'élection de la liste des adjoints au Maire d'arrondissements. Chacun d'entre vous a devant lui une enveloppe ainsi que des bulletins de vote.

(Il est procédé au premier tour de l'élection. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom par le Secrétaire de séance, est invité à voter.)

M. le Maire.- Nous allons vérifier que tout le monde a bien voté.

(Les procurations sont rappelées. Il est procédé au dépouillement et au comptage des bulletins de vote.)

M. le Maire.- Je vous remercie. Le nombre des présentes et des présents s'établit à 23. Les procurations sont au nombre de 5, ce qui nous fait un total de votants de 28. Nous avons eu un bulletin blanc. Les suffrages exprimés sont au nombre de 27, alors que la majorité absolue est à 17.

La liste «Le Printemps marseillais» a obtenu 27 voix. La liste «Le Printemps marseillais» ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjoints au Maire des 4^e et 5 arrondissements les élus suivants :

- Mme Enda AMROUI,
- M. Emmanuel FERRIER,
- Mme Delphine FRENOUX,
- M. Vincent KORNPORST,
- Mme Isabelle HAROUTUNIAN,
- M. Jean-Michel LAURENS,
- Mme Norig NEVEU,
- M. Jean-Pierre ROLLAND,
- Mme Odile TAGAWA.

(Applaudissements individuels.)

Sont élus également Adjoints au Maire de quartier :

- M. Marcel TOUATI,
- Mme Anne VIAL,
- M. Éric SEMERDJIAN.

(Applaudissements individuels.)

M. le Maire.- Je vais maintenant appeler individuellement les Adjoints à la tribune pour la remise de leur écharpe tricolore officielle.

Les arrêtés de délégation seront pris ultérieurement.

Nous allons également procéder à une photo individuelle.

(M. le Maire appelle individuellement les Adjoints et Adjoints de quartier à la tribune pour la remise de leur écharpe. Applaudissements individuels.)

M. le Maire.- J'appelle maintenant individuellement les Conseillers d'arrondissements, hors Conseillers municipaux qui l'ont déjà, pour la remise de leur écharpe bleue et blanche.

(M. le Maire appelle individuellement les Conseillers d'arrondissements pour la remise de leur écharpe. Applaudissements individuels.)

M. le Maire.- Est-ce que tout le monde a eu son écharpe? Passons à la suite!

Cette partie est intitulée « fin de séance ».

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire.- Afin de satisfaire aux exigences du Code général des collectivités territoriales, je vais vous lire la charte de l'élu, qui est un exercice obligatoire, en précisant qu'un exemplaire papier en est remis aux Conseillers ainsi que la copie du chapitre III du Titre II du Livre 1^{er} du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation de la commune.

Charte de l'élu local, article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales :

«1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions».

Nous en venons au chapitre qui s'appelle «clôture».

Merci à toutes et à tous. J'invite enfin les Conseillers à rester en séance jusqu'à la signature du procès-verbal de cette séance. L'ordre du jour étant épuisé, et l'installation de notre Conseil d'arrondissements désormais terminé, je déclare la séance levée.

(Applaudissements.)

Je remercie l'ensemble des services de notre mairie qui l'a organisé et notamment le Secrétariat du Conseil d'arrondissements.

(Applaudissements.)

Des rafraichissements sont servis dans la cour. Je vous prie de bien vouloir respecter les gestes barrières.

(La séance est levée à 10 heures 53.)